

**DEPARTEMENT
ARTS ET
CULTURES**

**LICENCE PROFESSIONNELLE
" ASSISTANTS DE GESTION ET
DE DEVELOPPEMENT CULTURELS "**

La licence professionnelle vise à former des cadres moyens polyvalents de structures à vocation culturelle, dont le coeur du métier sera la gestion au sens le plus large.



PRESENTATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ASSISTANTS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS »

En partenariat avec la DRAC Lorraine et l'ANPE Arts et Spectacles

Elle propose une formation diplômante en offrant :

- ❑ un diplôme professionnalisant aux étudiants en formation initiale,
- ❑ une formation continue diplômante pour les personnes qui sont, ou qui ont été, sur le terrain (salariés permanents, intermittents, bénévoles, demandeurs d'emploi...),

OBJECTIFS :

La licence professionnelle « assistants de gestion et de développement culturels » vise à former des cadres moyens polyvalents de structures à vocation culturelle, dont le cœur du métier sera la gestion au sens le plus large.

Aussi propose-t-elle de :

- ❑ Comprendre le jeu des institutions et des phénomènes de médiation,
- ❑ Maîtriser les contraintes juridiques, fiscales et réglementaires,
- ❑ Sensibiliser aux problèmes pratiques de la production culturelle,
- ❑ Savoir mettre en forme et traduire concrètement les axes d'une politique d'établissement, jusque dans les actes quotidiens de gestion et d'administration.

PUBLICS VISES

La formation s'adresse aux candidats justifiant

- d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées (DEUG, DUT, BTS, BTSA, DEUST) dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle ; ou
- d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III ou reconnu, au même niveau, par une réglementation nationale ; ou
- de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE
« ASSISTANTS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS »

Responsables pédagogiques : Sonia Serafin, Olivier Goetz

U.E.3.1 : INSTITUTIONS POLITIQUES ET MEDIATION CULTURELLE (80 heures)

Les politiques culturelles en France et en région Lorraine

- . Institutions et politiques culturelles
- . La politique de l'État
- . Histoires des politiques culturelles en Lorraine

La place de la culture dans la construction européenne

U.E.3.2 : ASPECTS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES (80 heures)

Environnement juridique et fiscal

- . Le droit des associations
- . Emploi et intermittence
- . La licence d'entrepreneurs de spectacles
- . Les conventionnements
- . La fiscalité

La propriété intellectuelle

U.E.3.3 : ORGANISATION ET GESTION (80 heures)

Comptabilité et gestion budgétaire

- . Gestion budgétaire et financière
- . Création budgétaire et principes de bases de comptabilité

Financements

- . Les financements européens
- . Les subventions de l'État
- . Partenariat et mécénat

Production et diffusion

- . Les outils de la production et de la diffusion de spectacles

Informatique

U.E.3.4 : STRATEGIE ET MARKETING (80 heures)

Développement et communication

- . Marketing d'une activité culturelle
- . Rédaction administrative et vers les publics
- . Les supports de communication

Les publics de la culture

La presse

- . Dossier de presse et revue de presse

U.E.3.5 APPROCHE PRATIQUE DE LA PRODUCTION CULTURELLE (80 heures)

Pratiques culturelles

- . Analyse de spectacles
- . La mise en exposition
- . Action culturelle en milieu scolaire
- . Art Contemporain

Informatique et multimédia

- . Les outils multimédia au service des pratiques culturelles : Internet et Web communication

Langue vivante

PROJET TUTEUR (100 heures)

Études de cas

STAGE 12 semaines

N.B. : Les cours sont obligatoires

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE
« ASSISTANTS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS »

Effectif : 25 étudiants (13 en formation initiale, 12 en formation continue)

Volume des enseignements organisés en Unités d'Enseignements capitalisables sur un ou deux ans :

400h Cours magistraux et travaux dirigés

100h Projet tutoré collectif ou individuel

420h (12 semaines) Stage en entreprise

CALENDRIER

Date de retrait des dossiers de candidature : à partir du 20 avril 2004

Date de dépôt des dossiers de candidature : 30 août 2004

Jurys de sélection : 13, 14 et 15 septembre 2004

Les candidats admis définitivement en seront informés par courrier et téléphone à partir du 17 septembre.

Début des cours : Jeudi 30 septembre 2004

Les cours sont obligatoires.

Ils ont lieu les jeudis, vendredis et samedis matins.

PREMIER SEMESTRE :

12 semaines d'enseignement : UE 3.1 + UE 3.2 + UE 3.3

20/21 heures de cours par semaine :

Jeudis : 8h

Vendredis : 9h

Samedis matins : 3h

DEUXIEME SEMESTRE :

8 semaines d'enseignement : UE 3.4 + UE 3.5

20/21 heures de cours par semaine :

Jeudis : 8h

Vendredis : 9h

Samedis matins : 3h

NB : rattraper les jours fériés

Evaluations : contrôle continu : dossiers, devoirs sur table, oraux...

STAGE : 12 semaines

Rapport de stage :

Soutenance : fin juin

PROJET TUTEUR : 100 h pendant les semestres 1 et 2

Travail individuel ou collectif avec tutorat.

Soutenance : fin juin

PROCEDURE D'ADMISSION
LICENCE PROFESSIONNELLE
« ASSISTANTS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS »

L'admission à la licence professionnelle se fait sur dossier de candidature.

La sélection se déroule en plusieurs temps :

1. - le jury de sélection de la Licence Professionnelle (formé de professionnels et d'enseignants) examine le dossier du candidat. Ils sont informés par courrier de leur pré-sélection et convoqués à un entretien.
 - les candidats retenus sont auditionnés. Une liste des candidats admissibles est affichée.
2. Les étudiants admissibles peuvent ensuite s'inscrire sous réserve de :
 - la réponse de la commission pédagogique pour la demande de validation des acquis (si applicable).
 - un engagement de paiement des frais pédagogiques supplémentaires de formation (pour les étudiants relevant de la formation continue seulement) est effectué auprès du service de formation continue.
3. La liste des candidats admis définitivement sur liste principale et sur liste complémentaire est affichée. Les candidats sont avisés de leur situation par courrier.

Les dossiers de candidature à la licence professionnelle seront reçus par courrier pour le lundi 30 août 2004 (délai de rigueur) auprès de :

Brigitte HERMENT
Secrétariat de la licence professionnelle. Bureau C112
U.F.R. Sciences Humaines et Arts
Ile du Saulcy 57045 Metz Cedex 1

FORMATION INITIALE / FORMATION CONTINUE

Les candidats (formation initiale ou continue) qui n'ont pas les diplômes ou titres requis pour accéder à la licence professionnelle doivent **OBLIGATOIREMENT** constituer un 'dossier de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels' (voir dossier de candidature) parallèlement à la constitution du dossier de candidature.

FORMATION INITIALE :

Relève de la formation initiale toute personne **EN POURSUITE D'ETUDES**, c'est-à-dire n'ayant pas interrompu ses études plus de deux années consécutives depuis le baccalauréat.

Les frais de formation correspondent aux droits d'inscription universitaires .

Le montant des droits d'inscription pour l'année 2003/2004 s'élevait à 147.57 Euros (4.57 pour les étudiants boursiers)

A ces droits peuvent s'ajouter :

- la cotisation de sécurité sociale pour les étudiants remplissant les conditions d'affiliation au régime étudiant, soit 177 Euros (les étudiants boursiers sont exonérés de cette cotisation).

FORMATION CONTINUE :

Relève de la formation continue toute personne **EN REPRISE D'ETUDES**, c'est-à-dire ayant interrompu ses études depuis deux années au moins et/ou étant déjà engagée dans la vie active ou s'y engageant.

N.B. Un étudiant salarié **EN POURSUITE D'ETUDES** et n'ayant pas de prise en charge financière relève de la formation initiale.

Les candidats en formation continue peuvent demander une prise en charge par un tiers (employeur, organismes collecteurs, A.F.D.A.S., UNIFORMATION, AFR , CIF, Conseils Régionaux etc.). Les délais d'obtention d'aide financière pouvant être longs, il leur est conseillé de le faire le plus rapidement possible, avant la décision du jury de sélection.

**Des frais spécifiques de formation sont à acquitter en plus des droits d'inscription universitaires
Ces frais sont fixés en fonction de la situation professionnelle des candidats.**

Ils sont :

- **de 3812 Euros pour les candidats qui sont pris en charge par leurs employeurs ou par un organisme collecteur,**
- **de 1906 Euros pour les candidats en Congé de Formation, sans prise en charge,**
- **de 572 Euros pour les demandeurs d'emploi indemnisés, intermittents du spectacle et particuliers, salariés ou non, sans financement.**
- **de 40% des droits universitaires pour les demandeurs d'emploi en fin de droit.**

Toute personne relevant de la formation continue doit obligatoirement contacter :

Edith HAZOTTE
Service de la formation continue
U.F.R. Sciences Humaines et Arts
Ile du Saulcy
57045 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 54 70 50 ou 03 87 31 58 31
formationcontinue@sha.univ-metz.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE LICENCE PROFESSIONNELLE
« ASSISTANTS DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTURELS »

Année universitaire 2004-2005

NOM :

NOM MARITAL :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse permanente :

.....

Téléphones :

Diplômes obtenus :

.....

Demande de validation d'acquis : Oui Non

Situation actuelle (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...):

.....

Poste occupé :

DECISION DU JURY D'ADMISSION :

Fait à Metz, le :

Signature :

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2004 /2005

**VALIDATION D'ÉTUDES, EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES OU ACQUIS
PERSONNELS EN VUE DE L'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(DÉCRET N°85-906 DU 23 AOÛT 1985).**

Licence Professionnelle Assistants de Gestion et de Développement Culturels

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

Baccalauréat ou diplôme admis en dispense (préciser date et lieu d'obtention) :.....

Années d'études effectuées depuis l'obtention du baccalauréat :

ANNÉES	ÉTABLISSEMENT	DIPLÔME PRÉPARÉ	SUCCÈS	ÉCHEC
<u>2003 – 2004</u>				
<u>2002 – 2003</u>				
<u>2001 – 2002</u>				
<u>2000 – 2001</u>				
<u>1999 – 2000</u>				
19__ - 19_				
19__ - 19_				

**(1) Pour un diplôme, la case « succès » ne doit être cochée que si celui-ci a été obtenu intégralement.
LE CAS ECHEANT, DERNIERE ANNEE D'INSCRIPTION DANS UNE
UNIVERSITE :** _____

Expériences professionnelles éventuelles (dates, lieu et fonctions) _____

**La décision de validation une fois accordée ne peut en aucun cas être assimilée à un diplôme obtenu au terme d'une scolarité normale. Elle ne se définit que par rapport à un diplôme à obtenir.
Les formalités de validation d'acquis sont totalement indépendantes des formalités d'inscription administratives.**

Certifié sincère et véritable

Date :

Signature :

DOSSIER DE CANDIDATURE : pièces à fournir

N.B. Ces pièces seront examinées par le jury d'admission pour la candidature et par la commission pédagogique pour la validation des acquis si il y a lieu.

- 1 Curriculum Vitae
- Lettre de motivation développant les raisons de la candidature et le projet professionnel du candidat
- Des coupures de presse et/ou exemples de communication d'activités culturelles déjà développée par le candidat – s'il y a lieu
- Une ou plusieurs lettres confirmant les activités bénévoles –s'il y a lieu
- Copie(s) certifiée(s) conforme(s) par l'utilisateur du ou des titre(s) ou diplôme(s) et les relevés de notes correspondants
- Baccalauréat ou titre admis en dispense
- Copie de la carte d'identité certifiée conforme par l'utilisateur **ou** extrait d'acte de naissance
- S'il y a lieu, traductions originales en langue française par un **expert traducteur juré,** (pour les étudiants domiciliés en France **par les services culturels de l'Ambassade de France du pays d'origine**) pour les étudiants domiciliés à l'étranger de tous les documents fournis pour la constitution du dossier (et non les photocopies de ces traductions)
- 3 enveloppes (1 format 114 X 162 et autocollante, 2 petit format) affranchies au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat

AVIS DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Fait à Metz, le :

Signature :